

ne sont pas supérieures à la croissance prévue du marché dans le cas des produits en question.

Avec l'assentiment de la Chambre, je propose que la lettre du Chargé d'Affaires soit imprimée en appendice au hansard, étant donné l'intérêt que lui portent un grand nombre de personnes.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, cette lettre ne devrait pas être imprimée en appendice au hansard. Il conviendrait peut-être de la publier en appendice aux *Procès-verbaux*, mais pas au hansard.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que la lettre complète soit imprimée dans les *Procès-verbaux*?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Gordon: Je désire profiter de l'occasion pour exprimer notre gratitude au gouvernement du Japon pour la coopération dont il a fait preuve dans l'élaboration de ces arrangements. Évidemment, les délibérations ont été longues et difficiles, mais nous nous y attendions puisqu'elles touchent d'importants secteurs du commerce japonais, tout comme elles atteignent des secteurs importants et délicats de l'économie canadienne.

Il serait peut-être utile de rappeler à la Chambre qu'au cours des consultations l'an dernier le gouvernement du Canada a consenti à ce que les imperméables de vinyle soient enlevés de la liste des articles faisant l'objet de restrictions de la part du Japon. En application de notre politique qui consiste à ne pas demander de restrictions dans le cas des exportations qui ne menacent plus de nuire aux producteurs canadiens, nous avons consenti cette année à ce que les contre-plaquéés soient rayés de la liste des articles soumis aux restrictions.

Peut-être conviendrait-il également que je parle de nos entretiens avec le Japon au sujet des exportations de tissus de laine peignée. Les journaux ont quelque peu spéculé à ce sujet et voilà pourquoi je voudrais faire un exposé succinct de l'état de la question.

Vers la fin de 1963, des représentations nous ont été faites pour le compte de producteurs canadiens de laine peignée demandant que le Japon soit prié d'en restreindre les exportations. Ces représentations ont fait l'objet d'un examen attentif; il était évident que jusque-là l'augmentation très marquée des importations en provenance du Japon s'était faite en grande partie aux dépens d'autres pays exportateurs et qu'elle n'avait pas atteint directement les producteurs canadiens. Cependant, il était manifeste que si les importations en provenance du Japon devaient augmenter à ce rythme, elles menaceraient bientôt les producteurs canadiens au point qu'ils en subiraient un tort considérable. Les exportations japo-

naises de laine peignée vers le Canada ont augmenté de 60 p. 100 en 1963 par rapport à 1962. Les données statistiques disponibles jusqu'ici démontrent que les importations de laine peignée japonaise pourraient bien marquer cette année une autre augmentation de 50 ou de 60 p. 100 sur 1963. Ceci représenterait une valeur globale d'importation de laine peignée japonaise dépassant de beaucoup les exportations japonaises de laine peignée de l'an dernier vers l'Europe entière.

Il importe de remarquer que les exportations japonaises de laine peignée vers presque tous les marchés industriels, sauf le Canada et les États-Unis, sont strictement réglementées soit au Japon soit dans le pays importateur. Il s'ensuit que les exportations du Japon auront tendance à se concentrer sur le marché canadien relativement libre.

Bien que nous ayons eu un certain nombre d'entretiens avec les Japonais à ce sujet, nous ne nous sommes pas encore entendus sur la façon de régler ce problème ni sur le niveau des restrictions qui pourrait être justifié. J'aborderai cette question à nouveau avec les ministres japonais au cours de notre rencontre à Tokyo la semaine prochaine, et je conserve espoir d'en venir à une entente sur les tissus de laine peignée tout en tenant compte des intérêts légitimes de toutes les parties en cause, y compris les producteurs canadiens, les exportateurs japonais et les usagers canadiens de produits japonais.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Sauf erreur, ces questions seront définitivement réglées au cours des pourparlers à Tokyo la semaine prochaine. Mais je crois que le ministre a dit, au début de ses remarques, que l'augmentation prévue dans les contingentements équilibrerait pour ainsi dire l'augmentation enregistrée dans les exigences au pays. Il me semble que cela laisse une marge plutôt mince pour une augmentation de la production au Canada et pour la consommation accrue, au Canada, de produits canadiens.

On a dit que notre balance déficitaire s'était aggravée ou encore, qu'on avait enregistré une augmentation considérable dans nos importations et une baisse dans nos exportations; on a dit également qu'à l'égard des États-Unis, il y avait eu baisse des exportations et accroissement de 6.9 p. 100 des importations. Je me demande si le ministre tient compte de tout cela lorsqu'il songe à accroître nos importations de produits japonais. Ne pense-t-il pas que cette situation doit être examinée avec le plus grand soin?

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Quand nous aurons pris connaissance de la liste des produits d'importation au Canada faisant l'objet de restrictions volontaires de la part du Japon, nous serons en meilleure posture pour faire une déclaration à ce sujet.

[L'hon. M. Gordon.]